

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2023

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
M. Lefèvre et M. Izard

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.